

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2025-234

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT AUTOMOBILE**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par Madame la Présidente du Cercle historique fontenaisien d'organiser « LA FÊTE AU VILLAGE – UN JOUR EN 1950 » le 20 septembre 2025 de 14h à 21h,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement automobiles pour assurer la sécurité de cette manifestation,

ARRÊTE

Article 1 : En raison de l'organisation de « LA FÊTE AU VILLAGE – UN JOUR EN 1950 », **le 20 septembre 2025, le stationnement automobile sera interdit DE 8H30 à 23H00 :**

♦ Rue Pillot du n°13 jusqu'à l'angle avec le boulevard E. Hardy

Article 2 : La circulation automobile sera interdite le 20 septembre 2025 de 8H30 à 23H rue Pillot du n°1 jusqu'à l'angle avec le boulevard Etienne Hardy.

Article 3 : Tout stationnement gênant entraînera une mise en fourrière du véhicule concerné (art. R 417-10 du code de la route).

Article 4 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par les services techniques municipaux.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 : La brigade de Gendarmerie de ROZAY EN BRIE et la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ROZAY-EN-BRIE,
- Madame la présidente du Cercle historique fontenaisien,
- Monsieur le Lieutenant Commandant le Centre d'Intervention,
- Les services techniques municipaux,
- Les agents de police municipale.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 18 août 2025

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

